

Communiqué de presse – 06.05.2025

La Ville d'Yverdon-les-Bains se dote de planifications cohérentes pour une vision du développement urbain à l'horizon 2040

Le 6 mai 2025, lors d'une conférence de presse, la Ville a présenté quatre documents-clé qui se concrétisent en 2025 et qui permettent de planifier d'importantes transformations urbaines, tout en renforçant les qualités de la ville existante et de son cadre paysager d'exception : la révision du Plan directeur communal, la modification du Règlement d'urbanisme, le Plan directeur des espaces publics et la Politique foncière.

Yverdon-les-Bains est à l'orée d'un développement urbain important d'ici à 2040, avec l'accueil de plus de 7'000 habitant-es dans une dizaine de nouveaux quartiers. Celui-ci s'inscrit dans un contexte paysager exceptionnel à renforcer, caractérisé par la présence du lac, de la Plaine de l'Orbe, des canaux et de réserves naturelles d'importance nationale et tiendra compte de la valeur patrimoniale des quartiers existants et des sites archéologiques d'exception. Ces transformations urbaines permettront de mettre en œuvre plusieurs mesures du Plan climat, intégrant les enjeux d'aujourd'hui dans l'évolution historique de la cité.

Pour donner une assise technique aux visions d'avenir de la Ville, les services de l'administration ont construit un cadre de planification cohérent, en conformité avec la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui préconise de « construire la ville sur la ville » plutôt que d'étendre le tissu urbain au détriment des surfaces agricoles et naturelles qui l'entourent.

Quatre documents-clé se concrétisent simultanément en 2025 pour constituer ensemble un cadre de planification robuste et cohérent :

- 1) La révision du **Plan directeur communal (PDCoM)** fixe les grandes orientations de développement pour les 20 à 25 prochaines années. Le PDCoM actuel datant de 1997, il a été révisé en intégrant les différentes planifications directrices sectorielles portées par les services de la Ville, comme par exemple la stratégie de végétalisation, le plan directeur des énergies ou encore le plan directeur des espaces publics.
- 2) La modification du **Règlement d'urbanisme (MRPGA)** vise pour sa part à modifier rapidement quelques articles-clé afin d'assurer leur cohérence avec les objectifs du Plan climat, en attendant une révision plus complète du Plan d'affectation communal qui permettra de concrétiser les objectifs du PDCoM dans un outil opérationnel.
- 3) Le **Plan directeur des espaces publics (PDEP)** planifie le développement cohérent de l'ensemble des espaces publics, des plus petits aux plus vastes, dans les quartiers existants comme dans les nouveaux quartiers. Son ambition est d'offrir à chaque Yverdonnois-e un espace public de qualité à cinq minutes de son domicile en favorisant 4 ingrédients-clé : la nature, la culture, les activités physiques et la cohésion sociale.
- 4) Enfin, la **Politique foncière active (PFA)** analyse de manière approfondie chaque site destiné à devenir un nouveau quartier en proposant des orientations afin de mettre en cohérence les caractéristiques des différents sites avec les types de logements et d'activités qu'on peut y développer, d'assurer à l'échelle communale une mixité sociale et intergénérationnelle en plaçant les logements seniors, les logements étudiants, les surfaces de bureaux, les équipements sportifs et culturels aux endroits adéquats. Ce document a été développé conjointement à la politique communale du logement.

Une ambition commune constitue le fil rouge partagé par ces quatre documents : mettre en priorité la qualité et la cohérence de l'aménagement des espaces publics. Ce choix est fondé sur le constat que c'est dans les espaces non construits que se jouent des enjeux essentiels de notre époque : l'adaptation au changement climatique, la cohésion sociale, la santé physique et mentale, l'activité physique et l'accès à la culture. Ces espaces sont donc des leviers déterminants pour renforcer la qualité de vie et l'attractivité d'Yverdon-les-Bains à l'horizon 2040.

Si ces grandes lignes de développement ont été travaillées avec la population, elles continueront bien évidemment à l'être à l'avenir, que ce soit dans le cadre de plans d'affectation ou de projets très concrets d'aménagements.